

CDIP/29/4

ORIGINAL : anglais

DATE : 17 août 2022

Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP)

**Vingt‑neuvième session  
Genève, 17 – 21 octobre 2022**

Rapport d’achèvement du projet du Plan d’action pour le développement concernant les instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies

*établi par le Secrétariat*

1. L’annexe du présent document contient le rapport d’achèvement du projet du Plan d’action pour le développement intitulé “Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement”. Le rapport porte sur toute la période de mise en œuvre du projet, qui s’étend de janvier 2020 à juin 2022.
2. *Le CDIP est invité à prendre note des informations contenues dans l’annexe du présent document.*

[L’annexe suit]

|  |  |
| --- | --- |
| RÉSUMÉ DU PROJET | |
| Cote du projet | DA\_01\_05\_01 |
| Titre | [*Instruments permettant d’élaborer des propositions de projet réussies du Plan d’action pour le développement*](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=461561) |
| [Recommandations du Plan d’action pour le développement](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/recommendations.html) | *Recommandation n° 1* : L’assistance technique de l’OMPI doit notamment être axée sur le développement et la demande et elle doit être transparente; elle doit tenir compte des priorités et des besoins particuliers des pays en développement, en particulier des PMA, ainsi que des différents niveaux de développement des États membres et les activités doivent être menées à bien dans les délais. À cet égard, les mécanismes d’établissement et d’exécution et procédures d’évaluation des programmes d’assistance technique doivent être ciblés par pays.  *Recommandation n° 5* : L’OMPI publiera sur son site Web des informations générales sur l’ensemble des activités d’assistance technique et fournira, à la demande des États membres, des informations détaillées sur certaines activités, avec le consentement des États membres et autres destinataires concernés pour lesquels l’activité a été mise en œuvre.  *\*Les instruments mis au point dans le cadre de ce projet soutiennent la mise en œuvre d’autres recommandations du Plan d’action pour le développement en facilitant l’élaboration de nouvelles propositions de projets du Plan d’action.* |
| Budget du projet | Le budget total octroyé aux dépenses autres que les dépenses de personnel était de 210 000 francs suisses. |
| Durée du projet | 30 mois (24 mois, et l’extension accordée par le CDIP à sa vingt‑sixième session). |
| Principaux secteurs/domaines de l’OMPI concernés par la mise en œuvre du projet | Division de la coordination du Plan d’action pour le développement, Secteur du développement régional et national |
| Brève description du projet | L’objectif à long terme du projet était de faciliter l’élaboration de propositions de projets du Plan d’action pour le développement, examinées par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), et de veiller à ce qu’elles soient rigoureuses et mises en œuvre de manière efficace.  L’objectif immédiat du projet était de mettre en place un certain nombre d’instruments permettant d’accroître les connaissances et la compréhension des éléments clés caractéristiques d’une proposition de projet réussie, afin :   1. de favoriser l’approche axée sur la demande pour la mise en œuvre par les États membres des recommandations du Plan d’action pour le développement; 2. de les encourager à soumettre de nouvelles propositions de projets détaillées au CDIP; 3. d’accélérer ou de simplifier l’adoption des propositions; 4. de faciliter leur mise en œuvre; et 5. d’accroître la viabilité des résultats des projets relevant du Plan d’action de l’OMPI pour le développement.   Pour y parvenir, le projet s’est concentré sur les éléments suivants :   1. un guide[[1]](#footnote-2) à l’intention des États membres, du personnel de l’OMPI et des évaluateurs, contenant des informations détaillées sur la manière de concevoir, d’élaborer et de mettre en œuvre des propositions de projets relevant du Plan d’action pour le développement, ainsi que sur les procédures à suivre pour les États membres souhaitant faire des propositions au CDIP. Le guide comprend également des modèles annotés qui facilitent les différentes étapes d’un projet relevant du Plan d’action pour le développement (conception, mise en œuvre, rapport, évaluation, etc.); 2. un catalogue consultable en ligne qui présente tous les projets en cours et achevés du Plan d’action pour le développement ainsi que leurs résultats; 3. un cours d’enseignement à distance sur les “Projets réussis du Plan d’action pour le développement”; et 4. des supports et des activités de sensibilisation. |
| Chef de projet | M. Georges Ghandour, conseiller principal, Division de la coordination du Plan d’action pour le développement |
| Liens avec les résultats escomptés dans le programme et budget | Lors de son élaboration, le projet était lié et contribuait au résultat escompté III.3 (Programme et budget de l’OMPI pour l’exercice biennal 2020‑2021), à savoir “*Intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement dans les activités de l’OMPI*”.  Dans le programme et budget pour l’exercice biennal 2022‑2023, le projet est lié au résultat escompté 4.1 “*Utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle au service de la croissance et du développement de l’ensemble des États membres et de leurs régions et sous‑régions respectives, notamment grâce à l’intégration des recommandations du Plan d’action pour le développement*”. |
| Synthèse de la mise en œuvre du projet | La mise en œuvre du projet a démarré en janvier 2020 par la création d’une équipe de projet au sein de l’OMPI et un bilan des procédures actuelles et des documents justificatifs existants.  On trouvera ci‑après un aperçu de la mise en œuvre du projet, reposant sur la réalisation de chacun des résultats décrits dans le descriptif de projet approuvé ([CDIP/24/14 Rev.](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=461561)).   1. **Résultat 1 – Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et la gestion des projets du plan d’action pour le développement.**   Bilan de la situation interne  Au début de la mise en œuvre du projet, l’équipe de projet a fait le point sur les ressources liées à l’élaboration et à la gestion des projets du plan d’action pour le développement (modèles de projet, formulaires de suivi, formulaires de rapport, etc.) et sur leur évolution dans le temps. L’équipe s’est également penchée sur les recommandations formulées par les différents évaluateurs de projets du Plan d’action pour le développement, en particulier celles relatives à l’élaboration, la planification et la gestion du projet. Ce travail a servi de point de départ pour recenser les lacunes devant être prises en considération pour la mise en place des nouveaux instruments.  Réunions de consultation avec différents groupes de parties prenantes  Afin de mieux comprendre les défis et les expériences des différentes parties prenantes au processus d’élaboration, d’examen et de mise en œuvre des projets du Plan d’action pour le développement, l’équipe a organisé une série de réunions de consultation virtuelles avec les groupes de parties prenantes suivants :   * États membres (délégués établis à Genève, ainsi que les représentants de divers pays) – consultation tenue le 27 juillet 2020; * fonctionnaires de l’OMPI (chefs de projet du Plan d’action pour le développement, ainsi que d’autres fonctionnaires de l’OMPI contribuant aux projets du Plan d’action pour le développement) – consultation tenue le 28 juillet 2020; * experts (évaluateurs de projets du Plan d’action pour le développement et experts en développement de la propriété intellectuelle) – consultation tenue le 29 juillet 2020.   Au cours de ces consultations, les participants ont formulé des observations et apporté leur contribution à la note de synthèse rédigée par un expert externe[[2]](#footnote-3) qui a également dirigé les discussions. Cette note de synthèse a été rédigée d’après une analyse des défis auxquels ont été confrontées les personnes chargées d’élaborer les projets à partir de l’examen préliminaire et des premiers entretiens réalisés au siège de l’OMPI lors de la réunion de lancement en mars 2020. La version finale du guide a été conçue de manière à répondre aux défis recensés, contient des informations sur les principales notions en matière de gestion de projets et décrit en détail la méthodologie des projets du Plan d’action pour le développement ainsi que la procédure relative à la proposition de projets.  Le rapport résumant les discussions menées pendant les consultations est disponible [**ici**](https://dacatalogue.wipo.int/projectfiles/DA_01_05_01/CDIP_24_2/EN/Report_%20Virtual%20Consultations.pdf).  Questionnaire à l’intention des états membres  Afin d’évaluer les difficultés rencontrées par les États membres ayant déjà présenté ou souhaitant présenter au CDIP une proposition de projet pour le Plan d’action pour le développement, un questionnaire a été élaboré et envoyé aux missions permanentes établies à Genève, ainsi qu’aux offices de propriété intellectuelle (offices de propriété industrielle et bureaux du droit d’auteur) des États membres de l’OMPI entre août et septembre 2020. Le questionnaire visait à identifier les domaines dans lesquels les États membres avaient besoin d’une aide accrue de la part de l’OMPI, ainsi que les différents aspects dont il était important que le CDIP tienne compte pour l’examen d’une proposition de projet.  Trente et un (31) destinataires ont complété entièrement le questionnaire, et 48% d’entre eux (15 répondants) représentaient des États membres ayant déjà élaboré dans le passé une proposition de projet pour examen par le CDIP. Une description plus détaillée des conclusions du questionnaire a été présentée dans le Rapport sur l’état d’avancement des projets figurant à l’annexe III du document CDIP/26/2.  Les résultats du questionnaire complètent les éléments reçus pendant les consultations et ont été pris en considération lors de l’élaboration du matériel de support.   1. **Résultat 2 – Informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement, sous une forme facilement consultable et conviviale.**   Catalogue consultable en ligne des projets du Plan d’action pour le développement et des résultats  La mise au point du catalogue consultable en ligne, répertoriant les projets du Plan d’action pour le développement ainsi que les résultats, a démarré par une [validation de la faisabilité](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=474805) effectuée par l’OMPI au début de l’année 2020. Son objectif était de définir les principales caractéristiques attendues de la nouvelle plateforme et d’estimer la charge de travail. Le document [CDIP/25/INF/2](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=474805) a été présenté au CDIP lors de sa vingt‑cinquième session, tenue en novembre 2020. Il présente les principales caractéristiques du catalogue en ligne, identifie le public visé pour son utilisation et comprend quelques captures d’écran permettant de mieux visualiser les fonctions de recherche et les filtres du nouvel instrument en ligne. Les États membres ont pris note de la validation de la faisabilité telle qu’elle est proposée, et ont adressé des commentaires au Secrétariat, dont il a été tenu compte pour l’élaboration du catalogue.  La version anglaise du catalogue a été lancée en octobre 2021. Le catalogue a été finalisé dans les six langues officielles de l’ONU en mai 2022, et il est disponible à l’adresse [https://dacatalogue.wipo.int](https://dacatalogue.wipo.int/).  Une démonstration du catalogue a été faite lors de la vingt‑huitième session du CDIP, qui s’est tenue en mai 2022.   1. **Résultat 3 – Élaboration d’un guide écrit et d’autres documents de référence permettant aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé.**   Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement[[3]](#footnote-4)  Le Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement a été l’un des principaux résultats du projet. Le guide se compose de trois parties principales ciblant les trois principaux groupes d’utilisateurs : i) les États membres; ii) les gestionnaires de projets; et iii) les évaluateurs externes.  Il fournit des informations et des conseils détaillés sur l’ensemble du cycle de vie des projets relevant du Plan d’action pour le développement, à savoir : la conception, l’établissement, la mise en œuvre, le suivi et l’évaluation.  Le guide est disponible dans les six langues officielles de l’ONU, sur la page du catalogue consacrée aux projets, à l’adresse [https://dacatalogue.wipo.int/projects/da\_01\_05\_01](https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_01_05_01).  Formulaires relatifs aux projets relevant du Plan d’action pour le développement  Pour compléter le guide et faciliter la tâche des  États membres et du personnel de l’OMPI participant à la mise en œuvre des projets relevant du Plan d’action pour le développement, tous les modèles pertinents ont été révisés ou mis à jour. Les formulaires ont été mis à disposition dans les six langues officielles de l’ONU à l’adresse [https://dacatalogue.wipo.int/projects/da\_01\_05\_01](https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_01_05_01).  Outre les formulaires, afin de faciliter, d’harmoniser et d’appuyer plus avant la tâche des gestionnaires des projets relevant du Plan d’action pour le développement, l’équipe a élaboré quelques listes de contrôle. Celles‑ci sont partagées avec chaque responsable de projet, au cas par cas, à différentes étapes de la mise en œuvre du projet.  Cours d’enseignement à distance  En coordination avec l’académie de l’OMPI, l’équipe du projet a mis au point un cours d’enseignement à distance spécialisé, concernant les projets réussis du Plan d’action pour le développement. Ce cours a été mis au point en s’appuyant sur le guide, afin de fournir d’une manière plus pratique des informations supplémentaires concernant le cycle de vie des projets axés sur le développement à l’OMPI. Il vise à développer les compétences qui permettront aux participants de conceptualiser, établir, mettre en œuvre, suivre, évaluer et diffuser les résultats des projets. Le cours peut être suivi à un rythme individuel et est encadré par un formateur.  Le cours d’enseignement à distance a été lancé auprès d’un groupe pilote sélectionné, représentant les États membres de l’OMPI, des chefs de projet du Plan d’action pour le développement et d’autres collègues internes. La phase d’essai a eu lieu du 23 mai au 31 août 2022. L’équipe recueillera les réactions des 25 participants à la session pilote. Il en sera tenu compte avant le lancement de la prochaine session, en janvier 2023. En plus d’être accessible aux États membres et au personnel de l’OMPI, cette session sera proposée au grand public, sur inscription. Par ailleurs, en plus d’être proposé lors de la session annuelle ordinaire, ce cours sera dispensé sur une base *ad hoc* aux États membres, sur demande.   1. **Résultat 4 – Guide diffusé et utilisation des ressources supplémentaires facilitée.**   Supports d’information et diffusion  Pour compléter les instruments susmentionnés, d’autres supports d’information ont également été élaborés, à savoir :   * – Deux courtes vidéos expliquant, étape par étape, comment élaborer une proposition de projet relevant du Plan d’action pour le développement et la faire approuver par le CDIP. Les vidéos sont disponibles dans les six langues officielles de l’ONU à l’adresse [https://www.wipo.int/ip‑development/fr/agenda/](https://www.wipo.int/ip-development/fr/agenda/). * – Trois infographies mettant en évidence les éléments du guide jugés importants pour le public cible. Ces infographies couvrent : i) le cycle de vie d’un projet relevant du Plan d’action pour le développement; ii) les termes et notions clés en matière de gestion de projets; et iii) une liste de “choses à faire et à ne pas faire”. Les infographies sont disponibles dans les six langues officielles de l’ONU à l’adresse [https://dacatalogue.wipo.int/projects/da\_01\_05\_01](https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_01_05_01).   – Pour diffuser les nouveaux instruments, un atelier sur le cycle révisé de mise en œuvre des projets du Plan d’action pour le développement a eu lieu le 6 avril 2022. L’objectif de cet atelier était de présenter aux gestionnaires et aux responsables de projets du Plan d’action pour le développement le Guide pour la l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement, d’expliquer la méthodologie révisée du cycle de mise en œuvre et d’informer sur les nouveaux instruments disponibles. Le programme de l’atelier est disponible à l’adresse <https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_01_05_01>. |
| Principaux résultats et effets du projet | Le projet a permis d’obtenir les résultats escomptés (guide, catalogue en ligne et cours d’enseignement à distance) et d’impliquer les parties prenantes concernées (représentants des États membres, personnel de l’OMPI et experts en propriété intellectuelle et en développement).  S’il est trop tôt pour évaluer la mesure dans laquelle le projet a atteint son objectif général, qui est de “faciliter l’élaboration des propositions de projet des États membres, pour examen par le CDIP, et d’accroître la rigueur initiale des propositions présentées au CDIP”, il est clair que les outils, les formations au renforcement des capacités ainsi que le soutien accru apporté par la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement aux chefs de projet nouvellement nommés ont déjà eu un impact positif, notamment pour :   * assurer une meilleure coordination du projet par les personnes impliquées dans sa mise en œuvre; * faire mieux comprendre et connaître le processus d’élaboration, de mise en œuvre et d’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement; et * préciser le niveau de responsabilité et de participation de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet. |
| Expérience acquise et enseignements tirés | Les principaux enseignements tirés de la mise en œuvre du projet sont les suivants :   * la participation de toutes les parties prenantes concernées au processus de mise au point des résultats escomptés était essentielle à la réussite du projet. Elle a permis d’adapter le contenu des instruments aux besoins précis des parties prenantes et, partant, de garantir leur pertinence; * il était important de prévoir une certaine marge de manœuvre dans le cadre de la stratégie de mise en œuvre du projet, pour s’adapter à l’évolution des circonstances, en particulier compte tenu des effets de la pandémie de COVID‑19; * la mise au point de supports supplémentaires pour aider à faire mieux connaître les informations clés liées à l’élaboration des projets du Plan d’action pour le développement s’est avérée très utile pour les groupes de parties prenantes recensés. Les vidéos et infographies contiennent des informations clés dans un format convivial et facile d’accès; * l’organisation de l’atelier tenu pour présenter aux gestionnaires et aux responsables de projets le Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement, en afin d’expliquer la méthodologie révisée du cycle de mise en œuvre du Plan d’action pour le développement et de faire connaître les nouveaux instruments de mise en œuvre des projets, s’est avérée être un moyen efficace de diffuser les résultats du projet, mais aussi de créer un environnement propice à l’échange d’informations entre pairs. |
| Risques et atténuation des risques | Les deux risques suivants, identifiés dans le document de projet, ont été rencontrés lors de la mise en œuvre du projet et ont été traités par des stratégies d’atténuation adaptées, à savoir :  Risque 1 : le projet repose en partie sur la volonté des États membres de partager leurs opinions et leurs expériences en ce qui concerne l’élaboration et l’adoption des propositions de projets du Plan d’action pour le développement.  Mesure d’atténuation 1 : le risque a été atténué par des consultations approfondies avec un large éventail de parties prenantes, et leur participation à la définition des résultats escomptés. Cela a permis d’adapter le guide et les autres instruments aux besoins réels des États membres.  Risque 2 : il se peut que les États membres ne soient pas intéressés par la version finale du guide et les ressources supplémentaires et qu’ils choisissent plutôt de suivre leur propre processus.  Mesure d’atténuation 2 : le risque a été atténué par l’élaboration de supports d’information supplémentaires dans un format convivial (vidéos et infographies), en plus d’autres activités de diffusion menées par l’OMPI et ses États membres. |
| Taux d’exécution du projet | À l’issue de la mise en œuvre du projet, le taux d’exécution du budget total du projet (proportionnel à son budget total approuvé) était de 66%.  Le fait que le budget n’ait pas été entièrement dépensé s’explique principalement par la pandémie de COVID‑19 et à ses effets sur la réalisation de certaines des activités du projet. |
| Rapports précédents | Un rapport sur l’état d’avancement de la mise en œuvre du projet figure à l’annexe III du document [CDIP/26/2](https://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=538652). |
| Suivi et diffusion | Les instruments mis au point dans le cadre du projet ont été bien accueillis par les États membres et les gestionnaires de projets du Plan d’action pour le développement. Afin de s’assurer de l’incidence positive du projet sur la méthodologie globale des projets du Plan d’action pour le développement, et d’accroître la rigueur initiale des propositions présentées au CDIP ainsi que leur nombre, il est important de continuer de travailler sur la viabilité des résultats. Les mesures suivantes sont donc proposées.  Continuer de diffuser les résultats du projet en :   * organisant régulièrement et sur demande des ateliers ou des séminaires sur la gestion des projets du Plan d’action pour le développement à l’intention des États membres intéressés (délégués établis à Genève et représentants des gouvernements); * organisant régulièrement des ateliers ou des séminaires à l’intention des gestionnaires de projets et des autres fonctionnaires de l’OMPI intéressés et concernés; * favorisant les résultats du projet, au moyen de divers événements et activités, comme des webinaires, des ateliers ou des manifestations parallèles, organisés par d’autres parties prenantes internes et externes; * veillant à l’utilisation des résultats par les coordonnateurs nationaux et les gestionnaires des projets, et en prévoyant une initiation obligatoire à la méthodologie relative à la gestion des projets du Plan d’action pour le développement au début de la phase de mise en œuvre.   Maintenir la pertinence des résultats du projet en :   * actualisant à jour le guide, le catalogue en ligne, le cours d’enseignement à distance, les listes de contrôle et les formulaires, selon les besoins; * ajoutant de nouvelles fonctions au catalogue en ligne, selon les besoins; * personnalisant les outils en fonction des besoins et des demandes des parties prenantes; * sur demande, en traduisant ou en personnalisant les cours d’enseignement à distance, en fonction des besoins locaux.   Continuer d’améliorer et de mettre à jour la méthodologie relative à la gestion des projets du Plan d’action pour le développement en :   * intégrant les observations reçues de la part des bénéficiaires des ateliers ou séminaires; * intégrant les recommandations relatives à la conception et à la méthodologie, formulées dans les évaluations des projets et approuvées par le CDIP; * organisant régulièrement des réunions à l’intention des chefs de projet, afin qu’ils puissent échanger des informations sur les pratiques suivies et les enseignements tirés; * informant les chefs de projet de tous les changements dans le processus de conception et de mise en œuvre des projets du Plan d’action pour le développement; * veillant à ce que les fonctionnaires de la Division de la coordination du Plan d’action pour le développement soient informés des nouvelles tendances liées aux méthodes de gestion de projets, afin qu’ils puissent continuer de jouer leur rôle de coordonnateurs dans l’élaboration et le suivi des projets du Plan d’action pour le développement à l’OMPI. |

|  |
| --- |
| Auto‑évaluation du projet |

Code d’évaluation

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| \*\*\*\* | \*\*\* | \*\* | AP | s.o. |
| Objectifs pleinement atteints | Progrès considérables | Quelques progrès | Aucun progrès | Non évalué/abandonné |

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Résultats du projet4 (résultat escompté)** | **Indicateurs d’exécution (indicateurs de résultats)** | **Données relatives à l’exécution** | **Code d’évaluation** |
| Meilleure compréhension de la méthodologie, des défis, des questions et des meilleures pratiques concernant l’élaboration et de la gestion des projets du Plan d’action pour le développement. | Une première ébauche de l’exercice d’évaluation, ainsi qu’un rapport sur les résultats de l’atelier et des consultations, ont été achevés dans les neuf mois suivant le début du projet. | Bilan finalisé et consultations organisées en juillet 2020. Le rapport des consultations est disponible à l’adresse  <https://dacatalogue.wipo.int/projectfiles/DA_01_05_01/CDIP_24_2/EN/Report_%20Virtual%20Consultations.pdf>. | \*\*\*\* |
| Des informations complètes sur les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement sont mises à disposition dans un format facile à consulter et à utiliser. | Un catalogue consultable en ligne de tous les projets achevés et en cours du Plan d’action pour le développement a été créé et est disponible sur le site Web de l’OMPI dans les trois premiers mois de la deuxième année du lancement du projet. | En raison de la pandémie de COVID‑19, ainsi que de la structure plus complexe de l’outil en ligne, le catalogue a été lancé (en anglais) en octobre 2021. Il a été finalisé (dans les six langues officielles de l’ONU) et présenté au CDIP en mai 2022. Le catalogue est disponible à l’adresse  <https://dacatalogue.wipo.int/projects>. | \*\*\*\* |
| Élaborer un manuel écrit et d’autres documents de référence qui permettent aux États membres de mieux comprendre comment élaborer une proposition de projet, les étapes à suivre et les facteurs essentiels contribuant à la bonne mise en œuvre d’un projet qui a été approuvé. | – Une première version du manuel écrit sur l’élaboration des propositions de projets du Plan d’action a été élaborée au cours des trois premiers mois de la deuxième année du projet, et traduite dans toutes les langues officielles de l’ONU dans les six mois de la deuxième année du projet. | – Le Guide pour l’établissement, la mise en œuvre et l’évaluation des projets du Plan d’action pour le développement a été mis à disposition dans le catalogue en ligne en octobre 2021. Il est disponible dans les six langues officielles de l’ONU à l’adresse <https://dacatalogue.wipo.int/projects/DA_01_05_01>. | \*\*\*\* |
| – Sous réserve de la demande, au moins un webinaire sur la façon d’élaborer et de mettre en œuvre un projet du Plan d’action a été organisé au cours de la deuxième année du projet. | – Il n’y a pas encore eu de demande expresse des États membres en vue d’organiser des webinaires à ce sujet. Néanmoins, un atelier sur la méthode révisée de mise en œuvre du Plan d’action de l’OMPI pour le développement a été organisé pour les chefs de projet et responsables du Plan d’action pour le développement le 6 avril 2022. Un atelier similaire sera organisé au quatrième trimestre de 2022, pour les coordonnateurs nationaux des pays bénéficiaires du projet qui ont commencé leur mise en œuvre en 2022. | \*\*\* |
| – Un cours d’initiation à distance sur le Plan d’action de l’OMPI et la gestion de projet de base a été élaboré dans les six mois suivant la deuxième année du projet. | – Le cours pilote d’enseignement à distance a été lancé en mai 2022 pour une période de trois mois. Environ 25 participants représentant les États membres et le personnel de l’OMPI se sont inscrits à la session pilote du cours. | \*\*\* |
| Diffusion du manuel et utilisation des ressources supplémentaires facilitée. | – Le site Web de l’OMPI a été mis à jour afin d’accroître l’accès au manuel et aux ressources supplémentaires et en augmenter la visibilité dans les neuf mois suivant la deuxième année du projet. | – Une fois les outils finalisés,  la page Web consacrée au Plan d’action pour le développement a été mise à jour pour faciliter l’accès aux instruments mis au point dans le cadre du projet, y compris le guide. Cette page est disponible à l’adresse [https://www.wipo.int/ip‑development/fr/agenda/](https://www.wipo.int/ipdevelopment/fr/agenda/). | \*\*\*\* |
| – La promotion du manuel et des ressources supplémentaires a été incluse dans les activités existantes par le Bureau international et les différents bureaux régionaux au cours de la deuxième année du projet. | – Le guide et le catalogue en ligne ont été présentés et partagés avec les divisions régionales de l’OMPI. | \*\*\*\* |
| – Les pages Web du guide et du catalogue ont été consultées au moins 40 fois au cours de la première année suivant leur mise à disposition sur le site Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. | – Le nombre de visiteurs uniques enregistrés entre octobre 2021 et juin 2022 est de 430 pour le catalogue.  Le guide a également été publié dans le catalogue en ligne. | \*\*\*\* |
| Faciliter l’élaboration des propositions de projets des États membres pour examen par le CDIP et accroître la rigueur initiale des propositions présentées au CDIP. | – Les pages Web du manuel et du catalogue ont été consultées au moins 40 fois au cours de la première année suivant leur mise à disposition sur le site Web du Plan d’action pour le développement de l’OMPI. | – Le nombre de visiteurs uniques enregistrés entre octobre 2021 et juin 2022 est de 430 pour le catalogue. Le guide a également été publié dans le catalogue. | \*\*\*\* |
| – Au moins 50% des États membres qui soumettent des propositions de projets à l’examen du CDIP dans les deux ans suivant la parution du manuel et des ressources supplémentaires ont indiqué que ces outils les avaient aidés à élaborer leurs propositions. | – Prématuré à ce stade. | s.o. |
| – Au moins 50% des personnes qui ont participé à un webinaire (s’il a été organisé) ou qui ont suivi le cours d’apprentissage à distance ont indiqué qu’ils ont une meilleure compréhension de l’élaboration et de la gestion des projets du Plan d’action pour le développement. | – Prématuré à ce stade. | s.o. |

[Fin de l’annexe et du document]

1. Dans le document initial du projet (CDIP/24/14 Rev.), cet élément était appelé “Manuel”. [↑](#footnote-ref-2)
2. L’expert externe qui a été sélectionné pour mettre au point le guide est M. Daniel Keller, cofondateur et président d’EvalCo Sàrl, Evilard-Leubringen, Suisse. [↑](#footnote-ref-3)
3. Comme indiqué précédemment, le résultat escompté est appelé “Manuel” dans le document de projet approuvé. Après un examen plus approfondi par l’équipe de projet, il a été décidé de désigner ce manuel sous l’appellation “matériel de support”, afin de mieux définir sa portée et son objectif. [↑](#footnote-ref-4)